

Société des Étudiants du Collège des Creusets (SECC)

Autorisation des parents des élèves mineurs

Bal des Creusets - 23 février 2018

Chers parents des étudiants mineurs du LCC,

Nous aimerions voir rappelés ici même quelques principes fondamentaux relatifs à l'organisation du bal du vendredi 23 février soir, bal auquel votre enfant participera peut-être :

- Le Bal se déroulera de 20h00 à **01h30** dans l'enceinte du collège.
- Les règles disciplinaires seront en vigueur à l'occasion de cette soirée. Pour les étudiants mineurs de moins de 16 ans, nous vous informons qu'aucune consommation ou vente d'alcool ne sera tolérée durant cette soirée.
- Les étudiants majeurs recevront un bracelet distinctif pour une boisson légèrement alcoolisée. Le contrôle du bar sera strict et assuré par des adultes responsables de l'association des parents (APECS).
- Des agents de sécurité (9 au total), des professeurs et le Comité de la SECC veilleront au bon déroulement de cette soirée.
- Toute personne, dont le comportement perturberait la soirée ou qui présenterait des signes manifestes d'ébriété sera placée sous la responsabilité de la Direction, qui vous contactera au besoin. C'est pourquoi, nous vous remercions par avance de nous indiquer votre numéro de portable.
- Nous invitons les étudiants à se responsabiliser et à ne pas perturber la quiétude des alentours, et ce afin d'assurer la qualité et la continuité de cette manifestation festive et importante à nos yeux.
- Nous vous remercions de rappeler également à vos enfants ces quelques directives, gage d'une organisation réussie ainsi que de la pérennité de cet événement.

Merci d'avance pour votre attention.

Cordialement

Le Comité de la SECC

A remettre à l'entrée le soir du bal.

Par ma signature, j'autorise mon enfant mineur à participer au Bal, aux conditions édictées par la SECC et la Direction du LCC.

Prénom et nom de l'élève :

Classe :

Numéro de portable des parents :

Signature :